

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} MARS 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 1^{er} mars 2018, sous la présidence de M. CORABOEUF Arnaud.

Présents : MM. CORABOEUF, GROENEWEG, KASSA, LOURDEL, SELSCHOTTER S., et Mmes DENEUBOURG, GRAVELET et THOMASSE.

Absents excusés : M. DOS SANTOS donnant pouvoir à Mme THOMASSE, Mme PAIN donnant pouvoir à Mme GRAVELET et M. SELSCHOTTER B. donnant pouvoir à M. CORABOEUF.

Secrétaire de séance : Mme DENEUBOURG

Début de séance : 20h15

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal du 30 janvier 2018 à l'unanimité.

Point supplémentaire à l'ordre du jour :

Délibération autorisant le Maire à représenter la commune pour la vente de la maison donation sise 11 rue Franche, Saint-Maurice-sur-Aveyron, à M. François DE MASSIAS DE BONNE, et à signer l'acte de vente chez Me PERROCHON, Notaire à Chatillon-Coligny.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention au titre des amendes de police route de Charny :

Demande de subvention pour le financement de travaux de sécurisation et de signalisation devant l'école, route de Charny :

- Pose de ralentisseurs et de panneaux indicateurs,
- Création d'emplacement de parking pour Personnes à Mobilité Réduite.

Demande de subvention au titre des amendes de police pour 5 281.32 €

Voté à l'unanimité

Ouverture de crédit pour la signalisation des véhicules communaux :

Les véhicules de la commune pêchent par une signalisation défectueuse, voire inexistante. On ne peut rien engager financièrement avant que le budget soit défini et voté.

Le Maire soumet au vote l'ouverture d'un crédit de 1 560 € au compte 2181 pour acquérir les équipements très rapidement.

Voté à l'unanimité

Subvention aux associations :

Une réunion a été organisée avec la Présidente de la commission fête, les Président(e)s des associations et les commerçants.

Nous avons présenté l'idée d'une fête plus conséquente, sachant que l'on aura un engagement moindre pour les autres fêtes dans l'année.

Pour cette année, on pourra accorder des subventions. En contrepartie, les associations s'impliqueront dans la conception, l'organisation et la mise en œuvre d'une fête qui se tiendra le 7 juillet 2018.

En 2019, on procèdera au réexamen du régime des subventions accordées aux associations.

Attribution des subventions :

APE : 600 € (Association qui réserve ses fonds à la Coopérative Scolaire)

ADREP : 350 € (à condition de rendre la clé maison des associations)

Comité des Fêtes : 200 €

Amicale des Anciens Elèves : 130 €

FC St Maurice (Foot) : 300 €

Pétanque Loisirs de St Maurice : 200 €

Pelotes et chiffons : 200 €

Amicale des Sapeurs Pompiers : 400 €

SLC Châtillon : 200 €

Soit un total de : 2 580.00 €

Voté à l'unanimité

Vente de bois communal – désignation de l'acquéreur :

Nous avons précédemment pris la décision de vendre le bois situé sur la parcelle cadastrée C 166.

Deux propositions se sont fait jour. Toutes les conditions sont réunies pour attribuer à M. Hervé BOURGEOIS, acquéreur, la vente de ce bois au prix de 10.50 € le stère (exonérée de TVA).

Voté à l'unanimité

Elections législatives mars 2018 :

Le Conseil Municipal forme le bureau de vote pour les élections législatives des 18 et 25 mars 2018.

Questions diverses :

- Suite au relevé de propriétés qui a été établi en février 2018 en vue de connaître les terrains communaux disponibles en zones « naturelle, agricole ou constructible » :

- En « zone naturelle », actuellement, nous avons un terrain que nous louons et 3 parcelles (dont 2 inondables), la 3^{ème} abrite un bâtiment du SIAEP que nous pourrions lui proposer à la vente.
- En « zone agricole », il y a 3 terrains représentant environ 2 ha qui sont en location, il serait possible de les présenter à la vente.
- En « zone constructible », aucun terrain communal n'est disponible.

- Après la réunion de la commission économique et finances à Lorris, afin de favoriser le développement économique et l'emploi, il a été décidé qu'une convention serait signée entre : La région Val de Loire, l'agglomération Montargoise, les 4 EPCI du Montargois, dont la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et la Communauté de Communes des 4 Vallées.

Mme DENEUBOURG précise que cette convention est très importante pour la région du Montargois, car elle permettra les créations d'entreprises ou d'activités artisanales, ce qui générerait des emplois dans notre secteur.

- Fête du 7 juillet :

Monsieur le Maire a demandé au Conseil de réfléchir et de faire toutes propositions en vue d'assurer la réussite de cet évènement festif :

- Trouver une appellation pour cette fête,
- Créer l'affiche avec son texte, ainsi que les flyers (fin avril),
- Distribution dans différents villages, articles journaux, etc... fin mai)

Un comité restreint examinera les idées présentées

- Adjoints et conseillers se sont vus remettre des tableaux des prochaines réunions, « Fête du 7 juillet et Conseils Municipaux pour l'année 2018 ».

- Evocation d'éventuels projets futurs :

- Parking école,
- Aménagement de la salle des Fêtes (isolation),
- Aménagement de l'annexe – cour Mairie, où nous pourrions recevoir les associations,
- Nouveau cimetière – Route de Château-Renard.

Fin de séance : 22h35